



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



UNION EUROPÉENNE  
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

**DEMANDE UNIQUE DE SUBVENTION  
Règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013**

**SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA CATASTROPHE NATURELLE CHIDO  
TYPE D'OPÉRATION 23.2 DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE MAYOTTE  
VOLET C PERTES ÉCONOMIQUES CENTRE ÉQUESTRE**

Cette demande, une fois complétée, constitue le dossier unique de demande d'aide et la demande de paiement pour l'ensemble des financeurs publics potentiels avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins.  
Transmettez l'original à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAAF) et conservez une copie.

**Cadre réservé à l'administration**

N° de dossier OSIRIS :

Date de réception :

**➔ CETTE DEMANDE D'AIDE EST À DEPOSER A :**

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
BP 103 - Rue MARIAZE – 97 600 MAMOUDZOU

**Avant le 16 juin 2025 à 12 H**

**IDENTITE DU DEMANDEUR**

**SIGNATURE DU DEMANDEUR (OBLIGATOIRE)**

**➔ IDENTITÉ DU DEMANDEUR (RESPONSABLE  
LEGAL DU CENTRE EQUESTRE)**

N° SIRET:

DÉNOMINATION SOCIALE :

Adresse :

Téléphone :

Adresse Mail

Pour les personnes morales mentionner le nom et prénom, la qualité du signataire et apposer le cachet de l'entreprise :

**Signature**

**Date::**

**DEMANDE D'AIDE**

- Je demande à bénéficier de l'aide exceptionnelle concernant les pertes économiques concernant les centres équestres au titre du Programme de Développement Rural
- J'atteste me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes
- Je suis informé que :
  - le montant de l'aide est au minimum de 20 000 €
  - je ne peux bénéficier que d'une seule aide forfaitaire CHIDO octroyée au titre du programme de développement rural de Mayotte et qu'en cas de dépôt multiple de ma part, seule la première demande sera instruite
  - l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire fait l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon (notre) dossier de demande d'aide. Les destinataires des données sont l'Agence de Services et de Paiement (ASP), le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, la Préfecture de Mayotte et le Conseil Départemental.

## **PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

- pièce d'identité en cours de validité du responsable légal du centre équestre
- copie des statuts du centre équestre
- copie du SIRET
- attestation du service alimentation de la DAAF justifiant votre activité de centre équestre au 14 décembre 2024

**- COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE** (sur lequel le versement de l'aide est demandé)